

Compte rendu de l'Assemblée générale mixte du 26 avril 2024

Le 26 avril 2024 à 10 heures, l'assemblée générale mixte de la société Séché Environnement SA s'est tenue physiquement à Changé (53810), lieudit « La Deloire » afin de délibérer sur l'ordre du jour indiqué dans les avis de réunion et de convocation ci-après visés, l'ensemble des actionnaires présents, représentés, ayant donné pouvoir au Président ou ayant voté par correspondance représentant 201 actionnaires, totalisant un quorum de 86,48% des actions composant le capital et ayant le droit de vote, et représentant 91,50% des droits de vote exerçables.

L'avis de réunion a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°35 du 20 mars 2024 (annonce n°2400588) et l'avis de convocation a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°44 du 10 avril 2024 (annonce n°2400769). Les convocations ont par ailleurs été publiées et envoyées conformément à la réglementation applicable. Les actionnaires ont également été informés des modalités de participation à l'assemblée générale sur le site internet de la Société et par communiqué en date du 4 avril 2024. L'intégralité des documents relatifs à cette assemblée a été mise en ligne et reste disponible sur le site internet de la Société <https://www.groupe-seche.com/evenements/assemblees-generales/assemblee-generale-des-actionnaires-2024>.

Le Bureau était composé de la manière suivante :

- Président : M. Joël Séché, Président du Conseil d'administration
- Scrutateurs :
 - o Le FCPE Séché Croissance représenté par M. Manuel Andersen
 - o M. Jean-Pierre Vallée-Lambert
- Secrétaire : M. Neil Curtis, Directeur juridique Groupe.

Le Bureau a constaté, compte tenu des pouvoirs et votes par correspondance reçus par la Société, que les actionnaires participant à l'assemblée possédaient 6.747.514 actions ayant le droit de vote sur les 7.857.732 actions composant le capital social. En conséquence, l'assemblée était valablement constituée.

MM. Maxime Séché, Directeur général et Baptiste Janiaud, Directeur administratif et financier, ont commenté les principaux éléments d'activité et de résultats de l'exercice 2023 l'activité au 31 mars 2024, ainsi que les perspectives d'activité et de résultats au titre de l'exercice en cours et les objectifs à horizon 2026.

La société Mazars SA (représentée par Monsieur Ludovic Sevestre), co-Commissaire aux comptes de la Société, était présente et a fait part à l'Assemblée Générale des travaux et rapports du collège des Commissaires aux comptes de la Société sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2023.

Le Président a constaté qu'aucune question écrite n'a été posée au Conseil d'administration ; puis il a passé la parole aux actionnaires présents à l'Assemblée pour une session de questions orales. Une question relative à l'évolution récente de l'activité à l'International et particulièrement en Afrique du Sud été posée par un actionnaire. Il y a été répondu par M. Baptiste Janiaud.

Puis le Président a procédé aux votes des résolutions.

Toutes les résolutions proposées ont été approuvées.

En particulier, l'Assemblée a :

- approuvé les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2023, et décidé l'affectation du résultat 2023 prévoyant la distribution d'un dividende de 1,20 euro par action contre 1,10 euro au titre de l'exercice 2022,
- approuvé le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Maxime Séché,
- approuvé le renouvellement de la société Mazars en qualité de co-Commissaire aux comptes titulaire et a nommé la société RSM en qualité de co-Commissaire aux comptes titulaire en remplacement de la société KPMG,
- approuvé la nomination de la société Grant Thornton en qualité d'Auditeur des informations en matière de durabilité,
- approuvé la politique de rémunération des mandataires sociaux, ainsi que leur rémunération (*ex ante et ex post*), et
- approuvé l'ensemble des autorisations financières octroyées au Conseil d'administration,

La composition du Conseil d'administration est inchangé à l'issue de l'Assemblée Générale. Le Conseil d'administration est composé de sept membres, assistés d'un Censeur :

- M. Joël Séché, Président du Conseil d'administration
- M. Guillaume Cadiou, Administrateur indépendant
- M. Philippe Guérin, Administrateur représentant les salariés
- M. Maxime Séché, Administrateur, Directeur général
- Mme Anne-Brigitte Spitzbarth, Administratrice indépendante
- Mme Nathalie Tarnaud Laude, Administratrice indépendante,
- M. Philippe Valletoux, Administrateur indépendant, et
- M. Guillaume Séché, Censeur

Les résultats du scrutin de l'Assemblée Générale sont publiés dans un document séparé, disponible sur le site internet de la Société (www.groupe-seche.com).

=====